

ARRETE DU MAIRE

N° 2023-020

POLICE MUNICIPALE

Réf.: SB/JL

Objet : Entreprise HR LEVAGE – Livraison poste électrique ENEDIS - SARL de Tilleul, 336 Chemin du Tilleul - du 27 Février au 3 Mars 2023.

Le Maire de la Commune de Châteaurenard,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.411-1 à L.411-7, R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-28 du Code de la Route,

Vu l'article L 113-1 du Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté du Maire N°2021-243 du 06 Décembre 2021 accordant délégation de fonction à M. CHAUVET Eric, 2^{ème} Adjoint au Maire pour la Sécurité – Prévention,
Vu la demande de travaux, formulée par l'entreprise HR LEVAGE en date du 18 Janvier 2023,

Considérant la livraison d'un poste électrique (ENEDIS) pour la SARL Le Tilleul, entre le lundi 27 Février et le vendredi 3 Mars 2023,

Considérant que pour faciliter cette livraison, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

La **circulation** sera interdite (sauf riverains), **Chemin du Tilleul**, dans la partie comprise entre le **Chemin de Rosette** et le **Chemin des Caïns** :

➤ Du lundi 27 Février 2023 à 8H00 au vendredi 3 Mars 2023 à 17H00

Mise en place au Giratoire des Anciens Combattants (RD 28) / Rue Ernest Vernet « Route barrée à 100 M » et Intersection Chemin du Tilleul / RD 34 « Route barrée à 200M »

ARTICLE 2 :

L'entreprise HR LEVAGE sera chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire et adéquate.

ARTICLE 3 :

L'entreprise HR LEVAGE devra veiller au maintien de la signalisation.
Coordonnées : Monsieur HERMENEGILDO François – Tél : 06-45-15-58-81.

.../...

ARTICLE 4 :

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Messieurs les Commandants de la Brigade de Gendarmerie et du P.S.I.G sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- L'entreprise HR LEVAGE.

Châteaurenard, le 19 Janvier 2023

Eric CHAUVET

Adjoint au Maire délégué à la Sécurité



	24 JAN, 2023
❖	Date de mise en ligne sur le site internet :
❖	Ou date de notification :
❖	Date de transmission du contrôle de légalité :